

## COMMUNIQUE N° 35

### CONSEIL DES MINISTRES DU 16 MARS 1999.

Une réunion du Conseil des Ministres s'est tenue le mardi 16 mars 1999. Elle était dirigée par Son Excellence Monsieur Pierre BUYOYA, Président de la République.

L'ordre du jour comportait n point unique, à savoir :

1. La politique sectorielle des entreprises publiques (1999-2001).
2. Les divers.

1. **LE PROJET SUR LA POLITIQUE SECTORIELLE DES ENTREPRISES PUBLIQUES** a été présenté par les services de la Deuxième Vice-Présidence.

Après délibération, le Conseil des Ministres a formulé les recommandations suivantes :

- 1.1. Intégrer dans le dossier, les remarques émises par le Conseil et la Commission inter-ministérielle ad hoc.
- 1.2. Améliorer la gestion des entreprises publiques.
- 1.3. Renforcer l'information chiffrée afin de mieux rendre la situation qui prévaut dans les entreprises publiques.
- 1.4. La privatisation doit être comprise comme une mesure de bonne gestion. Le Gouvernement réaffirme donc l'option de la privatisation.
- 1.5. Cette opération doit être conduite avec pragmatisme.
- 1.6. Tout en privatisant, l'Etat doit garder une capacité de régulation.
- 1.7. Le processus de privatisation doit tenir compte de l'incidence sur les secteurs sociaux et des aspects qui pourraient ne pas intéresser le privé.
- 1.8. Le SCEP se doit d'apprêter les instruments de privatisation.
- 1.9. Régler la question des lenteurs dans la liquidation des entreprises et projets inopérants.
- 1.10. Programmer les dossiers de liquidation pour un prochain Conseil des Ministres.
- 1.11. Le Service Chargé des Entreprises Publiques (SCEP) est appelé à organiser un suivi permanent du fonctionnement de celles-ci.
- 1.12. Il est demandé au SCEP de proposer des critères de nomination des organes de gestion des entreprises publiques.
- 1.13. Redynamiser les organes de contrôle et de surveillance.

- 1.14. Les Ministères de tutelle doivent assumer leur responsabilité et évaluer périodiquement la gestion des entreprises publiques.
- 1.15. Renforcer le dialogue entre la tutelle et les représentants aux Conseils d'Administration.
- 1.16. Le SCEP pourrait proposer un tableau de bord aux diverses tutelles dans le but de faciliter le suivi et le contrôle et des entreprises publiques.
- 1.17. Envisager de renforcer le SCEP afin qu'il soit mieux outillé pour mieux remplir sa mission.
- 1.18. Le Conseil des Ministres évaluera chaque année le fonctionnement et la gestion des entreprises publiques.

## **2. DIVERS.**

- 2.1. Le Ministre du Travail, de la Fonction Publique et de la Formation Professionnelle a annoncé la tenue d'un séminaire de sensibilisation sur les nouveaux statuts de la Fonction Publique, du 22 au 25 mars 1999. Des sessions itinérantes seront organisées à l'intérieur du pays à partir du mois d'avril 1999.
- 2.2. Le Ministre du Développement Communal a rappelé, à son tour, la célébration le samedi 20 mars 1999 de la Journée Nationale de l'Habitat.
- 2.3. En fin de réunion, le Ministre des Finances a évoqué le programme de réhabilitation soumis à l'approbation de l'Union Européenne et qui pourrait, si tout va bien, entrer en vigueur au courant de cette année.